



Toulouse, le 23 novembre 2015

Direction Générale des Services

NOTE

Procédure de sécurité dans les locaux de l'université pour les manifestations (colloques, conférence, etc...)

Madame, Monsieur,

Cher(e) Collègue,


Comme je vous l'ai indiqué dans une note diffusée vendredi dernier au sujet des mesures de sécurité prises dans le cadre de l'état d'urgence, il convient de prendre des mesures spécifiques quant aux manifestations diverses qui se déroulent à l'Université.

Ces mesures concernent tous types de manifestations, colloques, conférences ouvertes au public, cocktails et autres type de manifestations ouvertes à des personnes qui ne sont ni étudiants ni personnels de l'Université.

Il est demandé aux organisateurs quels qu'ils soient (directeurs de composantes, organisateurs des manifestations, etc...), de s'assurer qu'une liste des participants est disponible et d'installer l'accueil de la manifestation à l'entrée principale du bâtiment et non plus à l'entrée de l'amphithéâtre ou du lieu de la manifestation.

Cet accueil à l'entrée permettra d'assurer un contrôle par les organisateurs en appui des vigiles présents aux entrées des bâtiments.

Je suis conscient des désagréments occasionnés par cette exigence mais la situation qui résulte de l'état d'urgence adopté par le Parlement exige une vigilance accrue.

Le Président,

Bruno Sire